



Charte "Eglise-environnement" de la paroisse de Chavannes-Epenex

Préambule

La paroisse de Chavannes-Epenex s'engage à gérer l'ensemble de ses activités selon les principes d'une sobriété et d'une simplicité volontaires. Elle le fait au nom de sa foi en un Dieu Créateur qui confie son œuvre à l'être humain pour en être l'intendant avisé.

Reconnaissante de vivre dans la Création bonne de Dieu, elle œuvre à la préserver et s'y prépare dans la prière.

Elle met en œuvre les points de sa charte dans un bon état d'Esprit, de cet Esprit que Dieu donne à ceux qu'il aime et qui l'aiment !

Charte

- 1. Achats :**
Par nos achats nous cherchons à avoir le plus petit impact sur l'environnement.
- 2. Déchets :**
Nous visons à produire le moins de déchets possibles. Les déchets sont triés et valorisés.
- 3. Energie :**
L'effort porte prioritairement sur les économies d'énergie. Dans la mesure du possible, préférence sera donnée aux énergies renouvelables.
- 4. Immobilier :**
Les bâtiments sont entretenus, rénovés et gérés le plus écologiquement possible.
- 5. Espaces verts :**
L'aménagement et l'entretien des surfaces extérieures vise à l'entretien différencié, au moins de produits chimiques et au plus de biodiversité.
- 6. Finances :**
L'argent de la paroisse est confié de préférence à une banque dont l'éthique environnementale et sociale est connue et approuvée. La paroisse applique les mêmes critères pour les projets qu'elle soutient financièrement.
- 7. Transports :**
Les transports sont organisés pour favoriser le moindre impact sur l'environnement.
- 8. Information :**
Les utilisateurs des locaux sont sensibilisés à la démarche et sont invités au respect de la charte. Les paroissiens sont informés des actions entreprises et de leurs résultats.
- 9. Formation :**
Au quotidien de la vie paroissiale, la charte est promue comme un choix.

**Merci de nous aider à mettre en œuvre notre charte !
Soyez inventifs, déterminés et convaincus !**